

Proposition du Conseil administratif du 5 septembre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 2 964 000 francs destiné à l'acquisition de 12 toilettes publiques autonettoyantes par la Ville de Genève.

Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux,

Introduction

Depuis la fin du XX^e siècle, les touristes et la population de la ville de Genève, tous deux en constante augmentation, sont plus exigeants sur la qualité des infrastructures mises à leur disposition et ont adopté des comportements plus festifs. Ce constat ainsi que de nombreuses demandes et sollicitations nous amènent à vous proposer le renforcement du parc de WC publics.

Des toilettes autonettoyantes de dernière génération (modèle en inox avec accès aux personnes à mobilité réduite (PMR) sont en fonction à Genève depuis quinze ans. Leur efficacité a été vérifiée, notamment au niveau de l'hygiène et des coûts d'entretien, raisonnables et maîtrisés. Entretien avec soin, elles sont fiables.

La présente proposition concerne l'achat de 12 toilettes publiques autonettoyantes afin d'équiper ou de compléter l'équipement de huit sites:

- remplacer trois WC autonettoyants de première génération, des conteneurs sanitaires et des cabines chimiques dont la vétusté ou l'inconfort ne correspondent plus aux standards actuels et dont l'entretien est plus coûteux qu'un investissement dans du matériel neuf à long terme dans cinq endroits;
- équiper trois nouveaux espaces très fréquentés où le manque d'installations sanitaires génère des protestations d'habitant-e-s et diverses incivilités.

Elle fait suite aux discussions issues des motions M-1181 («Le respect, ça change la vie, les toilettes publiques aussi») et M-1200 («Accessibilité des toilettes dans les restaurants»).

Exposé des motifs

Comptant environ 200 000 habitant-e-s, Genève est la ville la plus densément peuplée de Suisse avec 12 700 habitant-e-s par kilomètre carré, une destination touristique et un lieu d'échanges où séjournent des visiteurs du monde entier (congressistes, personnels des organisations internationales, etc.).

Le parc de WC publics fixes de la Ville de Genève est insuffisant et se compose à ce jour de 51 unités:

- 35 édicules en bon état dont une grande majorité a été remise à neuf ces dernières années grâce aux propositions PR-705 et PR-875 mais aussi lors de diverses autres rénovations;
- six pavillons installés sur la rade et sur la plaine de Plainpalais entre 2010 et 2012;
- dix toilettes autonettoyantes acquises entre 2003 et 2014 à l’occasion de travaux d’aménagement d’espaces publics.

Ces dix dernières garantissent l’accès aux PMR, l’automatisation du nettoyage et la transmission informatique instantanée des pannes.

Au fil du temps et afin de faire face à la hausse de la fréquentation, il a fallu compléter l’offre des 51 WC publics susmentionnés grâce à des équipements provisoires:

- trois WC autonettoyants loués depuis la fin du XX^e siècle; vétustes, sans accès PMR;
- durant la période estivale principalement, une dizaine de conteneurs sanitaires posés dans les parcs et sur la rade. Fragiles, ils sont régulièrement vandalisés, supportent assez mal les contraintes météorologiques et, de ce fait, occasionnent des frais considérables d’entretien et de remise en état; ils doivent être refaits à neuf ou remplacés tous les trois ans en moyenne;
- sept cabines WC chimiques placées en ville pour répondre à des situations d’urgence. Conçues pour les manifestations, elles sont peu confortables, inesthétiques et d’un entretien coûteux.

L’acquisition de 12 nouvelles toilettes publiques autonettoyantes de dernière génération permettra à la Ville de Genève de disposer d’un parc de 54 unités permanentes et fiables. Les coûts d’entretien diminueront d’environ 35 000 francs par année par rapport à la situation actuelle alors même que l’hygiène, la sécurité et l’accessibilité pour les PMR seront garanties et que trois nouveaux sites seront équipés.

Deux solutions étudiées: toilettes accueillantes et toilettes sèches

Conscient-e-s des coûts d’investissement nécessaires à l’acquisition de toilettes publiques, notamment pour les acheter et les installer (importants travaux de génie civil à réaliser), nous avons étudié des solutions potentielles afin de pouvoir vous présenter le meilleur choix actuellement disponible sur le marché.

Toilettes accueillantes

Adopté dans quelques villes suisses et européennes, le concept de toilettes accueillantes consiste à rendre publics des WC privés de commerces, principalement de la restauration, en contrepartie d'un défraiement versé au privé. A Genève, une récente enquête n'a pas rencontré le succès espéré auprès des groupements professionnels concernés pour diverses raisons (clientèle importunée, horaires des commerces limitatifs, etc.). In fine, ce qui ressemblait à une solution avantageuse ne serait au mieux qu'un complément au parc de WC publics et très insuffisant pour répondre à la problématique.

Toilettes sèches

Les toilettes dites «sèches» ne nécessitent théoriquement pas d'eau pour fonctionner donc pas de branchements onéreux aux réseaux publics. Bien que prometteur, ce concept n'a pas encore convaincu lorsqu'il a été testé dans diverses manifestations, notamment dans celles de La ville est à vous. Les déchets, en particulier, ne sont pas acceptés pour le recyclage sur le territoire genevois et doivent être acheminés dans le canton voisin ou au centre de retraitement des eaux usées. Cela a pour effet de dégrader le bilan environnemental de ce choix.

Pour être accessibles aux PMR, les toilettes sèches devraient être équipées conformément aux normes, d'une adduction d'eau potable et d'un branchement au réseau électrique, ce qui renchérirait les coûts.

Malgré les inconvénients relevés précédemment, un test en grandeur nature semble néanmoins opportun. Pour ce faire, en collaboration avec le Service des espaces verts (SEVE), le Service logistique et manifestations (LOM) testera dès cet été un modèle de toilettes sèches dans un parc pour vérifier la validité de ce concept dans une zone verte privée de réseau. Ce test sera réalisé par le biais d'une imputation sur le budget du LOM et en partenariat avec le SEVE.

Description des sites sélectionnés

La conception de la plupart des modèles de WC automatiques permet le choix de la mise en œuvre: unités indépendantes, intégrées à un projet d'architecture ou insérées dans un bâtiment existant. Le budget établi ci-dessous pour la demande de crédit concerne l'installation d'unités indépendantes complètes, en remplacement de l'existant ou en nouvelle implantation.

Les sites retenus présentent les caractéristiques suivantes: ce sont des zones de loisirs ou d'animation très fréquentées. La population s'y rend en nombre et profite des autres infrastructures en place (marché, zone pique-nique, jeux

d'extérieur, manifestations, pataugeoire, site touristique, etc.). Ce ne sont pas des lieux de passage rapide. Lorsque les installations sanitaires manquent ou ne suffisent pas, les incivilités se multiplient, entraînant l'exaspération justifiée des commerçants et des habitants ainsi que celle des jardiniers dans les zones vertes.

Neuf unités sur cinq sites, en remplacement de WC vétustes ou saisonniers

Jardin anglais

Un ensemble composé de deux toilettes autonettoyantes remplacera un WC autonettoyant loué, de première génération, et un conteneur saisonnier vétuste dans ce parc aujourd'hui insuffisamment équipé. Elles seront installées à l'actuel emplacement du WC loué, entre l'Horloge fleurie et le débarcadère.

Parc des Bastions

A proximité de la place de Neuve, une unité remplacera le WC autonettoyant loué, inaccessible aux PMR, et le conteneur sanitaire, tous deux vétustes. Installé à l'année, ce dernier est constamment vandalisé; il sera donc supprimé. La nouvelle unité sera positionnée derrière le restaurant, à mi-chemin entre les jeux d'enfants et les jeux d'échec.

A l'entrée du parc située rue Saint-Léger, là où stationnent les cars de touristes, une seconde unité remplacera le conteneur WC saisonnier et complètera ainsi le dispositif.

Jardin botanique, terre de Pregny

Le WC autonettoyant loué, de première génération, inaccessible aux PMR et vétuste, sera remplacé. Cette partie du Jardin botanique contient l'aire de pique-nique ainsi qu'un Jardin des senteurs et du toucher destiné aux personnes malvoyantes et à mobilité réduite.

Quartier des Grottes

Installée rue Cité-de-la-Corderie, cette unité répondra à une demande des habitant-e-s et commerçant-e-s dans un quartier festif et fréquenté. Elle remplacera aussi les deux cabines WC chimiques louées et installées chaque semaine pour le marché des Grottes et complètera le réaménagement récent de la place des Grottes.

Place des Nations – avenue de la Paix

La place des Nations est occupée par environ 350 manifestations par an, ainsi que par les touristes et les employés des organisations internationales proches. Un WC autonettoyant récemment installé à l'arrêt du tram est insuffisant pour répondre aux besoins et génère de longues files d'attente. Il a fallu poser un conteneur sanitaire permanent, ce qui représente une solution inesthétique et coûteuse. L'installation de trois WC autonettoyants supplémentaires pourra répondre à la demande et permettra d'enlever le conteneur sanitaire.

Equipement de trois sites supplémentaires

Pâquis – place des Alpes

Le quartier des Pâquis est très fréquenté et animé. L'actuel WC autonettoyant situé à la place de la Navigation enregistre une moyenne de 180 passages par jour, 365 jours par an. Un édicule fixe se trouve déjà aux confins nord du quartier à la rue Butini, et nous prévoyons la nouvelle unité au sud du quartier, sur la place des Alpes. Elle sera intégrée au site de l'écopoint en remplacement d'une case de stationnement et pourra être utilisée par les nombreux voyageurs de la gare routière de la place Dorcière.

Rade – rive droite

De la rotonde des Bains des Pâquis à l'ultime parc de la rive droite, seul un WC public situé dans la villa Plantamour est accessible. Pourtant, cette zone très fréquentée mérite un complément qui sera prévu dans la zone pique-nique du parc de la Perle du lac en coordination avec le SEVE.

Quartier de Saint-Jean – couverture des voies CFF

Les habitant-e-s du quartier de Saint-Jean réclament depuis longtemps un WC public autonettoyant à proximité immédiate de la couverture CFF, là où sont déjà installées une pataugeoire et une place de jeux.

Chaque site devra faire l'objet d'études de projet afin de positionner les nouvelles unités au mieux compte tenu des contraintes existantes. La demande de crédit prévoit ces études.

Descriptif succinct des installations techniques

Voici une brève description des futures toilettes autonettoyantes et de leurs capacités:

- unité sanitaire prémontée et socle de béton préfabriqué; construction en inox avec isolation; pose effectuée rapidement après préparation des canalisations et de la fondation;
- mise hors gel du local technique; ventilation mécanique de la cabine;
- système informatique de détection des dysfonctionnements et d'enregistrement des données (pannes, réparations, nombre de visites, etc.); signal d'alarme avec ouverture automatique de la porte;
- après chaque passage, lavage automatique du sol, de la cuvette et du lavabo, évacuation des déchets par inclinaison du sol vers le local technique;
- réglage possible de la quantité d'eau de nettoyage et du nombre de nettoyages;
- paramétrage libre du temps d'utilisation et des accès par le poids (afin d'éviter l'entrée simultanée de plusieurs personnes); paramètres différenciés pour l'accès Eurokey (PMR) ou normal;
- accessoires de confort présents: papier, savon, sèche-mains et poubelle.

Estimation des coûts (en francs TTC)

Prix unitaire

Travaux préparatoires

(moyenne des coûts calculés pour les 12 unités)

Dépose et évacuation de l'infrastructure existante s'il y a lieu

Préparation de la fosse, terrassements

Fouilles et raccordements divers (écoulement, électricité, eau)

Travaux d'aménagement 65 000

Nouvelles toilettes

(prix/unité pour l'achat simultané de minimum dix unités)

Fourniture et pose 173 000

Honoraires de l'ingénieur civil

Gestion de l'ensemble du projet au niveau génie civil et raccordements

aux réseaux (moyenne des honoraires calculés pour les 12 unités) 9 000

Total TTC par unité 247 000

Total TTC pour les 12 unités 2 964 000

Adéquation à l'Agenda 21

Une cinquantaine de critères ont été identifiés afin que le processus d'achat de ce marché public puisse déboucher sur un équipement performant et respectueux des concepts du développement durable.

Concrètement, les toilettes autonettoyantes qui seront acquises devront être construites en inox et isolées. Elles devront résister aux conditions météorologiques de la ville de Genève, notamment au froid et à l'humidité. En Suisse, les modèles en inox installés depuis 2001 n'ont pas encore donné de signes de vieillissement. On estime leur durée de vie à vingt-cinq ans minimum.

Tout dysfonctionnement alertera automatiquement le service technique concerné afin qu'il puisse intervenir dans les plus brefs délais. De plus, les conditions de travail du personnel de maintenance seront nettement améliorées par rapport à celles que l'on peut trouver dans d'autres types de WC publics.

Actuellement, la consommation d'eau par utilisation dans une toilette autonettoyante est d'environ 20 litres incluant le nettoyage automatique de la cabine, l'utilisation normale du lavabo et les nettoyages complémentaires effectués lors de l'entretien. Si besoin, ce chiffre peut encore être réduit en abaissant la fréquence des nettoyages automatiques.

La consommation en électricité des WC autonettoyants existants à Genève est relativement modique. Elle est d'environ 3500 kWh pour 30 000 utilisations par année, soit de 0,12 kWh par passage.

L'adaptation d'une seule cabine autonettoyante à tous les types de client-e-s (hommes, femmes, PMR) permettra d'optimiser l'espace disponible grâce à un gain minimal de 3 m² par WC public, ce qui est précieux sur un territoire exigu et densément peuplé comme celui de la ville de Genève.

La porte d'accès comportera un cylindre Eurokey qui déclenche un fonctionnement adapté aux PMR (temps d'usage prolongé, par exemple). Ainsi, la Ville de Genève augmentera son offre en la matière et répondra aux attentes de ces client-e-s spécifiques, facilitant leurs déplacements dans la cité et leur intégration au sein des lieux de loisirs.

Les problèmes de vandalisme étant peu fréquents dans les toilettes autonettoyantes, elles seront pourvues de distributeurs de savon et de papier mais aussi d'un sèche-mains, des équipements de confort que l'on ne trouve pas dans les autres types de WC publics, même dans les édicules rénovés.

Les WC autonettoyants présentent des garanties de sécurité (accès individuel visible du domaine public, évacuation systématique des déchets dangereux au sol, système d'alarme).

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront commencer un mois après le vote du Conseil municipal et la délivrance des autorisations obtenues.

Autorisations de construire

Chaque site fera l'objet d'une demande en autorisation de construire.

Référence au 13^e plan financier d'investissements (PFI) 2018-2029 (p. 60)

Le présent objet est prévu au 13^e PFI 2018-2029 en qualité de projet actif sous le N° PFI 104.007.02 pour un montant de 3 000 000 francs.

Budget de fonctionnement

Le budget d'exploitation du LOM à prévoir pour ces 12 nouvelles unités est de 24 000 francs par an et par unité, soit un montant total de 288 000 francs par an (conciergerie, compte 31).

Il faut cependant déduire les frais d'entretien de trois WC autonettoyants loués, de deux cabines chimiques et de quatre conteneurs saisonniers, soit au total 323 000 francs par an.

In fine, sans tenir compte des frais financiers de cet investissement, l'impact sur le budget de fonctionnement du LOM est positif, les 12 nouvelles toilettes autonettoyantes permettant une économie d'environ 35 000 francs par an.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle nette, comprenant les intérêts au taux de 1,5% et l'amortissement au moyen de dix annuités, se montera à 321 400 francs.

Services gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire est le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM). Le service bénéficiaire est le LOM.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement (en francs)

Objet: Acquisition de 12 toilettes publiques autonettoyantes

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Honoraires	100 279	3%
Génie civil	724 200	24%
Fourniture des toilettes	1 927 600	65%
Frais financiers (TVA)	211 900	7,7%
Coût total du projet TTC	2 964 000	100%

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: LOM

CHARGES

30 - Charges de personnel	0
31 - Dépenses générales (nouvelles charges d'exploitation)	-35 000
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	321 400
36 - Subventions accordées	0
Total des nouvelles charges induites	286 400

REVENUS

40 - Impôts	0
42 - Revenu des biens	0
43 - Revenus divers (anciennes charges d'exploitation)	0
Total des nouveaux revenus induits	0

Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement **-286 400**

C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2018	0		0
2019	1 235 000		1 235 000
2020	741 000		741 000
2021	988 000		988 000
Totaux	2 964 000	0	2 964 000

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 2 964 000 francs destiné à l'acquisition de 12 toilettes publiques autonettoyantes par la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2 964 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de dix annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire aux réalisations projetées.